

Le Groupe PREVIA intervient dans le domaine de la santé au travail depuis 2004. Historiquement spécialisé dans la démarche de Réhabilitation Socio-professionnelle, le groupe accompagne aujourd'hui entreprises et collectivités à tous les niveaux des démarches de Santé au Travail et de Management des Risques grâce à ses pôles spécialisés.

- ARCANS : Gestion des Risques et des Crises
- SENETYS : Ergonomie et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, TMS
- VALEATIS : Prévention des Risques Psychosociaux
- **PREVIA : Réhabilitation Socioprofessionnelle**

Démarche de réhabilitation socioprofessionnelle

PREVIA accompagne les entreprises et collectivités dans la gestion des arrêts de travail en proposant une démarche de Réhabilitation Socioprofessionnelle médicalisée aboutissant au retour à l'emploi et à la réintégration sociale de la personne arrêtée.

La santé au travail et les TMS : un enjeu de santé publique....

Les Troubles MusculoSquelettiques affectent les articulations et tissus mous lorsqu'ils sont fortement et/ou mal sollicités (épaule, coude, poignet, genou...). Ils se traduisent par une perte de mobilité et une gêne fonctionnelle pouvant conduire à un handicap sérieux.

La quasi-totalité des secteurs d'activité est concernée par les TMS et les pathologies dorso-lombaires mais certains sont particulièrement affectés :

- Industrie Agroalimentaire
- Services de santé
- BTP
- Industrie du bois
- Grande distribution
- Transport et logistique



Les TMS en chiffres

- 1^{ère} cause de maladie professionnelle :
 - 80 % des Maladies Professionnelles
 - + de 50 000 cas / an
- + 16 % /an depuis 10 ans
- Responsables d'1 arrêt de travail sur 3
- Touchent plus de 30 % de la population active

...et économique

Chaque année, les TMS sont responsables de **815 000 arrêts de travail**, ce qui représente **8,4 millions de journées de travail perdues** et génère **847 millions d'euro** de frais. Les conséquences en terme de coûts sont directes et indirectes pour les entreprises.

Coûts directs

- Cotisations AT / MP
- Indemnisation des absences

Coûts indirects

- Perte de productivité
- Perte de Qualité
- Coûts de réorganisation

La Réhabilitation Socioprofessionnelle par PREVIA

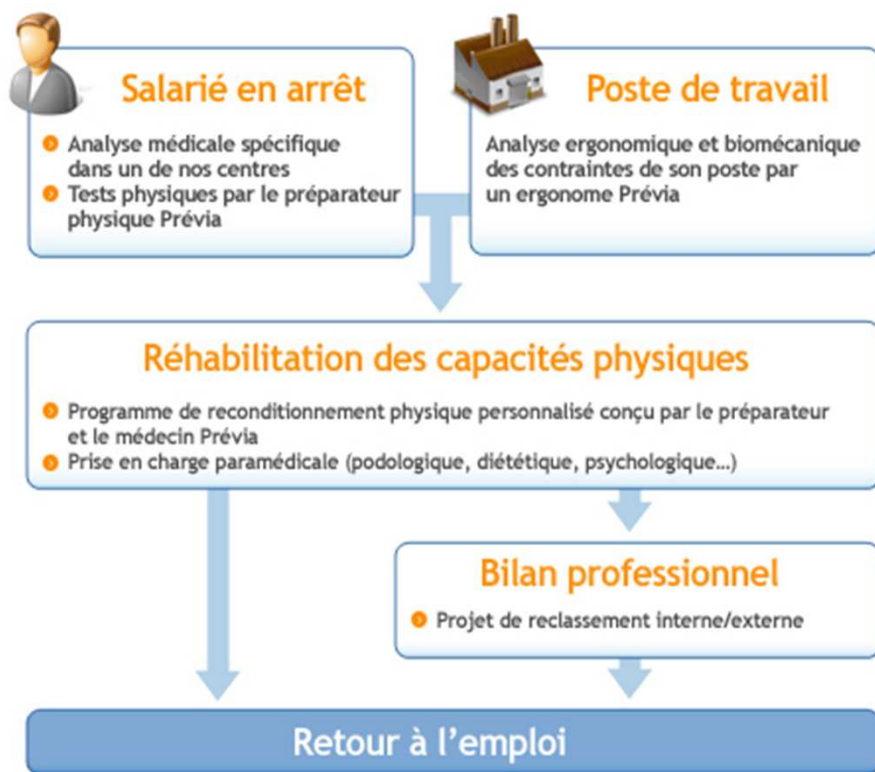
PREVIA propose une **démarche globale de gestion des arrêts de travail** des salariés souffrant de TMS ou de pathologies dorsolombaires. L'objectif est la **réhabilitation socioprofessionnelle** du salarié et le **retour à l'emploi durable** par la mise en place d'une **démarche médicalisée, volontaire, participative, individualisée et structurée.**

4 actions CONJOINTES menées par nos professionnels de santé et experts permettent de bâtir une **stratégie de retour à l'emploi personnalisée, pérenne et garantie** :

- Un **bilan médical et paramédical.**
- Une **analyse ergonomique et biomécanique** des contraintes physiques de leur poste
- Une **réhabilitation des capacités physiques** en relation avec les contraintes de leurs postes.
- Un **bilan professionnel** visant le reclassement.

Durant toute cette démarche, le salarié bénéficie d'un suivi personnalisé.

Les équipes médicales, paramédicales et d'experts en coordination RH qui assurent ce suivi régulier ont pour ambition commune de placer le salarié dans un projet professionnel partagé et durable.



Un partenariat dans le respect du secret médical

Chaque étape de la démarche d'accompagnement du salarié réalisée par PREVIA est menée en collaboration et association avec :

- l'Entreprise : DRH et Services Internes
- le Médecin Traitant
- le Médecin du Travail
- l'Assureur

Une prise en charge de proximité

Nos services sont déployés sur toute la France grâce à un **réseau de prise en charge pluridisciplinaire**

- Bilan médical et paramédical : 27 plates-formes, plus de 200 praticiens (médecins généralistes et spécialistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, chirurgiens dentaires...)
- + de 200 centres de réhabilitation à l'effort
- 72 centres de bilan de compétences professionnelles
- Autres Réseaux Prestataires : Diététiciens, Podologues, Psychologues...



Une expérience reconnue ...



Le groupe PREVIA est **habilité IPRP** aux **3 niveaux de compétences** : organisation, technique et médical par la CRAM, l'OPPBTP, et l'ARACT.



...Et des résultats garantis

En spécialisant la démarche de réhabilitation sur les atteintes physiques comme les TMS et pathologies dorsolombaires, les risques de rechute sont réduits et **nous pouvons ainsi garantir un résultat.**

Ainsi PREVIA s'engage financièrement en cas de non aboutissement de son accompagnement à rembourser la démarche selon les modalités contractuelles. En cas de rechute PREVIA s'engage également à reprendre l'intégralité de la démarche.

- Des services déployés pour plus de **300 entreprises et collectivités**
- + de 1100 dossiers traités depuis 2004
- Environ **500** protocoles signés
- **250** protocoles actuellement en déploiement
- **Taux de réhabilitation supérieur à 80 %**

Une démarche à intérêts multiples

Pour la compagnie et/ou le courtier

- Un **rôle de soutien et d'accompagnement** répondant aux problématiques de leurs entreprises clientes
- Un **service novateur** et original qui complète leur portefeuille de prestations
- Un **engagement social fort** au côté de leurs entreprises clientes en devenant un véritable acteur de la santé et de la reconstruction physique et professionnelle de personnes en difficulté
- Un **impact financier** avec l'augmentation de la rentabilité par arrêt du paiement des prestations, reprise des provisions techniques et diminution du nombre de dossiers en gestion

Pour l'entreprise

- Une **image sociale** positive d'engagement pour le bien-être des salariés et d'aide en cas de difficulté
- Une **démarche de prévention** en extrapolant la démarche de réhabilitation aux salariés évoluant à des postes similaires
- Un **impact financier** : cette démarche financée par l'assureur permet à l'entreprise de diminuer l'absentéismes et ses coûts directs et indirects

Fonctionnement de la démarche

Volontaire, participative, individualisée et structurée

- Sur la base de **critères médicaux** conçus par PREVIA, **l'Assureur qui est le prescripteur du service**, sélectionne par son médecin conseil les salariés concernés par cette démarche.
- PREVIA **contacte l'employeur** afin d'obtenir son accord avant de proposer la démarche au salarié en arrêt de travail.
- **Avec l'accord du salarié**, un **protocole tripartite** : Salarié - Employeur - PREVIA est alors signé qui engage PREVIA à mettre en œuvre la démarche **sur une période de 12 mois.**

